



MAIRIE DE MONTAUBAN-DE-LUCHON

DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE

019

**ARRÊTÉ PORTANT FERMETURE DES ÉCOLES DE MONTAUBAN DE LUCHON AU VU DE LA PANDÉMIE DU COVID 19**

**Arrêté n°2020-17**

**Le Maire de Montauban de Luchon,**

**Vu** l'article 72 alinéa 3 de la Constitution, consacrant le principe de libre administration des Collectivités Territoriales ;

**Vu** le Code Général des Collectivités ;

**Vu** le Code de la Santé Publique ;

**Vu** la Loi d'Urgence n°2020-290 du 23 mars 2020 pour faire face à l'épidémie de Covid-19 ;

**Considérant** les risques sanitaires générés par la pandémie ;

**Considérant** les préconisations du protocole sanitaire édictées par le Ministère de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse qui sont un préalable à la réouverture des écoles et qui nécessitent des moyens humains et matériels considérables dont nous ne disposons pas ;

**Considérant** que la configuration des locaux ne permet pas de mettre en œuvre les mesures édictées par le protocole sanitaire ;

**Considérant** la difficulté de faire respecter à des enfants les gestes barrières indispensables à la limitation de la circulation du virus ;

**Considérant** la difficulté de faire respecter les gestes barrières dans le cadre des transports scolaires ainsi que durant le temps de restauration ;

**Considérant** l'engagement du personnel éducatif depuis la fermeture des écoles afin de garantir la continuité des enseignements pédagogiques ;

**Considérant** que le Maire est dans l'incapacité d'arrêter les décisions qui garantiraient la sécurité des enfants et des personnels ;

**ARRÊTE**

**Article 1 :** Les établissements scolaires publics de la commune de Montauban de Luchon resteront fermés jusqu'à nouvel ordre.

**Article 2** : Le présent arrêté devient exécutoire dès sa transmission au représentant de l'Etat et de son affichage en Mairie.

Fait à Montauban de Luchon  
Le 05 mai 2020.



*Le présent arrêté peut être contesté devant le Tribunal administratif de Toulouse par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 TOULOUSE Cedex7 ; Téléphone :05 62 73 57 57, Fax :05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>, dans un délai de 2 mois à compter de sa notification.*